

197

décembre 2009
mensuel

espace-vie

La revue de la Maison de l'urbanisme / Centre culturel du Brabant wallon



Antennes GSM : 250 sites en Brabant wallon
**Le nouveau décret wallon
mettra-t-il fin à l'anarchie ?**

ARCHITECTURE

Anne Norman nous dévoile
onze extensions

ENVIRONNEMENT

Sanctionner les infractions
le long des cours d'eau

CULTURE BW

Les jeunes talents de
la scène pop-rock



SKUTT 2009

Des ondes positives

Comme à l'accoutumée, la lecture de ce nouvel «Espace-vie» vous emmènera sur les chemins de votre région.

Épinglons la rubrique «En deux mots», qui vous présente un patchwork coloré de brèves informations, condensé de l'actualité de ces derniers jours.

Ensuite, le dossier «antennes» vous rappellera une polémique ayant défrayé la chronique.

Danger pour notre santé, pour nos paysages ? Même si les verticales qui exploitent les vents d'Eole occupent, actuellement, le devant de la scène, n'oublions pas que notre espace est chargé d'ondes - espérons-le - positives.

En page 7, Anne Norman, auteur du Tome 9 de la collection «Architectures», dévoile le Brabant à travers des extensions d'immeubles, fruits du génie du lieu et de nos architectes.

Au fil des autres pages : de l'espoir.

Celui de résoudre la pollution de nos cours d'eau et celui de réduire nos déchets de manière écologique.

Et en bouquet final, des invitations à venir découvrir, écouter, regarder, partager, discuter...

> **Catherine Vandenbosch**

03	En deux mots
04	Dossier : antennes GSM, une avancée suffisante ?
07	Interview d'Anne Norman, zoom sur 11 extensions en Brabant wallon
08	Environnement, sus aux infractions environnementales
10	Portrait de Joël Scuttenaire, un illustrateur amoureux de la nature
11	Carte blanche : quel avenir pour notre territoire ?
12	Culture BW : les jeunes talents de la scène pop-rock
14	De vous... à nous... le Grand Tremplin
15	Épinglé pour vous... Noël au théâtre
16	Midi de l'urbanisme : « Quels aménagements pour améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite ? »

Espace-vie est la revue mensuelle de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon - CCBW. Elle a pour objet de vous informer sur des sujets ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la définition du cadre de vie. Le CCBW y ajoute quatre pages dédiées à l'actualité culturelle du Brabant wallon.

Éditeur responsable : Olivier Van Hee - Coordination : Catherine Vandenbosch, Xavier Attout - Rédaction : Xavier Attout ; Marie-Pierre Uenten et Caroline Dunski (pages culture BW)

Équipe de la Maison de l'urbanisme : Catherine Vandenbosch, Charlotte Van der Auwera, Xavier Attout - Président de la Maison de l'urbanisme : Alain Trussart

Maquette : www.agencea3.be - Mise en page : Béatrice Fellemans - Imprimeur : jac offset - Tirage : 10.500 exemplaires

Adresse : 3, rue Belotte, 1490 Court-Saint-Etienne - Contact : 010-62.10.30. ou m.urbanisme@ccbw.be - Site internet : www.ccbw.be - www.maisonsdelurbanisme.be

Espace-vie est publié avec le soutien de la Région wallonne et de la Province du Brabant wallon. Imprimé sur du papier recyclé. Publication gratuite (dix numéros par an) pour les habitants du Brabant wallon, 9 €/an hors Brabant wallon (879-7092102-57). Ne peut être vendu. Toute reproduction partielle ou totale nécessite une autorisation préalable de l'éditeur responsable. Photo de couverture : Xavier Attout. Strip : Joël Scuttenaire.



Le trafic de transit des poids lourds réglementé

La chasse au trafic de transit des poids lourds est ouverte dans le centre du Brabant wallon. Les communes de Rixensart, Lasne, La Hulpe, Genappe et Ottignies-LLN auront toutes adopté d'ici la fin de l'année des mesures qui empêcheront les véhicules de plus de cinq tonnes de rouler sur des voiries qui ne sont pas adaptées à ce trafic. L'objectif est de renvoyer les poids lourds sur les axes appropriés, principalement des nationales. Ils ne rouleront donc plus dans les centres et dans les quartiers résidentiels. Les sociétés qui intègrent les données dans les GPS seront prévenues. La mesure devrait entrer en vigueur en mars 2010.



Concours : la Hesbaye brabançonne en photo

L'asbl Culturalité en Hesbaye brabançonne organise jusqu'au 20 novembre 2010 un grand concours photo dédié aux paysages de la Hesbaye brabançonne. Le thème de la photo sera lié au cadre de vie. Cela doit également être des paysages que les photographes estiment émouvants et insolites. Ces clichés doivent être pris sur le territoire des communes de Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramilies. Ajoutons que chaque photographe aura l'obligation de donner son sentiment sur chaque cliché. Cinq photos par personnes sont autorisées. Infos : 010/24 17 19.

« L'endroit où nous pouvons vivre doit être considéré comme un organisme vivant. »

> Luc Schuiten, architecte visionnaire

Biez : un projet immobilier inquiète les riverains

Un important projet immobilier fait trembler les habitants de Biez (Grez-Doiceau) depuis quelques semaines. Il comprend près de 113 logements (villas, résidence service et immeubles à appartements) disséminés sur un terrain de quinze hectares situé sur la butte de Biez. 207 lettres de réclamations ont été envoyées lors de l'enquête publique. Les riverains craignent que leur village soit dénaturé par cette urbanisation et redoutent les problèmes de mobilité. Amené à se prononcer, le collège a refusé le dossier tel que présenté mais a balisé le projet qu'il accepterait si le promoteur, Moury Promotion, déposait une demande de permis. Celui-ci ne comprendrait plus que 61 logements.



Nivelles : découverte d'un cimetière inédit

Le suivi archéologique des travaux de rénovation de la Grand-Place de Nivelles a mis au jour un cimetière que nul ne connaissait jusqu'ici dans la cité a clole. Il daterait de l'an 1000. L'intérêt de ces découvertes a une portée internationale. C'est un cimetière entier qui a été trouvé autour de la collégiale. Personne n'en soupçonnait l'existence. Plusieurs cercueils ont été relevés du côté du perron. Ils se trouvent dans un état de conservation exceptionnel selon les experts. Depuis le début du suivi archéologique, en mars de cette année, environ 250 squelettes ont été sortis de terre du sous-sol de la Grand-Place. Ce chantier de rénovation devrait se terminer en juin 2011.

17

Le 17^{ème} parc à conteneurs de l'IBW vient d'ouvrir ses portes à Villers-la-Ville. Il est accessible au numéro 1 de la rue de la Station, à Tilly. Par contre, il n'y aura pas de parc à conteneurs à Lasne. Aucun site n'a été trouvé. Et comme les citoyens n'en veulent pas, la commune s'alignera sur cette position.

> Le projet de contournement de Thorem-bais-Saint-Trond est sur la table de la Région wallonne. Une demande de permis a été introduite par le Service public de Wallonie pour aménager une voirie - à travers champs- qui relierait l'E411 (sortie 11) au centre de Perwez. 459 lettres de réclamations ont été envoyées par des riverains. Le ministre Henry tranchera.

> Le lac de Louvain-la Neuve est en train d'être mis à sec. Les vannes sont ouvertes depuis la mi-novembre. Cette initiative permettra de procéder à un vaste nettoyage des profondeurs du lac et d'en recomposer la faune et la flore. Ces travaux permettront également d'entamer la rénovation des berges et des chemins avant la construction du nouveau musée de l'UCL.

Des normes plus strictes en Région wallonne pour les réseaux mobiles

Antennes GSM : une réelle avancée ?

Un nouveau décret wallon encadre davantage le développement des réseaux GSM. Un cadastre des implantations et une obligation de déclarer chaque antenne sont notamment prévus. Avec, au final, moins de risques pour la santé et une urbanisation balisée ? Pas si sûr.

Tout le monde (ou presque) possède un gsm, mais personne ne veut d'une antenne près de son domicile. Voilà le dilemme auquel sont confrontés aujourd'hui tant les décideurs politiques que les opérateurs.

L'implantation d'antennes pose problème. Certains regrettent régulièrement le coup de poing dans le paysage que représentent ces pylônes d'une trentaine de mètres. Alors que d'autres s'attardent sur les nuisances en matière de santé publique et le flou scientifique qui entoure ce dossier. Bref, il s'agit d'un beau casse-tête pour les politiques. Car il mêle à la fois des questions d'urbanisme et de santé.

En Belgique, on recense environ 7.000 sites où les opérateurs de téléphonie mobile ont installé des antennes relais, GSM ou UMTS. Chaque site accueillant plusieurs antennes. Ils peuvent être repérés en surfant sur le portail de l'Institut belge des services postaux et télécommunications (www.ibpt.be).

Les communes dans le flou

Le Brabant wallon n'est pas épargné par cette frénésie d'antennes. On dénombrait 227 sites l'an dernier. Depuis, les demandes de permis se sont succédées. Il est donc fort probable que la barre des deux cents cinquante soit dépassée. Car il n'arrive pas une année où les vingt-sept conseils communaux de la province ne sont pas saisis d'une demande de ce type. Avec souvent une interrogation quant à la manière de répondre à cette demande. Chacun ayant sa manière de procéder. «*Notre politique est de demander aux opérateurs qui souhaitent implanter une ou plusieurs antennes sur notre territoire*

de s'installer sur des pylônes existants, explique l'échevin de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire de Grez-Doiceau Roland Vanseveren. Nous voulons qu'ils se rassemblent pour éviter une dispersion des antennes. On donne aussi aux opérateurs une liste de terrains publics sur lesquels ils peuvent installer une antenne. Et ils choisissent ce qui est le mieux pour eux. On veut des implantations réfléchies.» À Rixensart, on procède d'une manière différente : chaque demande est systématiquement refusée, au nom du sacro-saint principe de précaution. Une manière de

« Le permis d'environnement est une nécessité. Car il permet, après une étude plus approfondie, de refuser un dossier. »

faire que l'on retrouve dans bon nombre de communes. «*Il y a trop de divergences dans le monde scientifique sur ce point, fait remarquer le bourgmestre de Rixensart, Jean Vanderbecken. Personne ne peut nous donner le niveau d'exposition lorsque plusieurs antennes sont installées sur un pylône. Nous préférons donc ne pas prendre position. Tant que l'on ne nous répondra pas sur l'intensité émise par plusieurs antennes, on refusera chaque demande.*» Une procédure récurrente se met ensuite en place dans le cas de figure rixensartois : la Région wallonne accorde le permis pour l'implantation d'une antenne et la commune va en recours. Cette dernière a même obtenu gain de cause lors d'un récent dossier en défendant son argumentation.

Pour diminuer le flou qui règne actuellement en Région wallonne, un décret a été

adopté en avril dernier par les parlementaires wallons. Il est entré en vigueur en mai, mais ne donnera sa pleine mesure que le 1^{er} janvier 2010.

Qu'apporte-t-il de neuf ? La norme maximale d'émission (exposition aux émissions d'ondes électromagnétiques) «par antenne» passe de 20,6 à 3 volts/mètre. Chaque implantation devra faire l'objet d'une déclaration environnementale. De plus, chaque antenne sera contrôlée par l'Institut scientifique de service public. Enfin, un cadastre sera établi. Il recensera les antennes existantes et les futurs projets. Précisons que ce décret ne s'applique qu'aux antennes GSM et non aux antennes Wi-Fi, Wimax, Astrid, etc. Deuxième précision : selon l'IBPT, deux tiers des antennes fonctionnent déjà sous la barre des 2 volts/mètre.

Le permis d'environnement souhaité par l'UVCW

L'objectif de ce décret est donc de mieux cadrer le développement des réseaux de téléphonie mobile et de diminuer l'impact des champs électromagnétiques.

Sur ce dossier, faute d'accord au Fédéral, les Régions travaillent chacune de leur côté. La Région wallonne emboîte ainsi le pas à la Région bruxelloise en passant à une norme de 3 volts/mètre. Différence de taille néanmoins : à Bruxelles, cette norme vaut pour un pylône alors qu'en Wallonie la norme s'applique à chaque antenne. Quant on sait que plusieurs antennes sont regroupées sur un seul pylône et que cela a pour effet de cumuler les rayonnements (et donc de dépasser les 3 volts/mètre), on comprend mieux le courroux de certaines associations environnementales (voir-ci contre). Autre différence : le projet wallon vise les lieux de séjour. Sont donc exclus :

les parcs, jardins, terrasses, voiries, etc. Du côté de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'enthousiasme est modéré. «*Nous aurions vraiment souhaité que l'encadrement des antennes GSM et de leurs infrastructures soient assurés par le biais d'un permis d'environnement, explique Anne Wiliquet, conseillère à l'UVCW. Car contrairement à une simple déclaration environnementale, le permis d'environnement permettrait d'étudier cas par cas l'opportunité d'installer une telle antenne. Et, s'il le faut, de refuser une implantation. Enfin, cette formule*

présente également l'avantage de favoriser la participation de la population via l'enquête publique. Ce qui permettrait de renforcer la cohérence de la législation en la matière, alors qu'actuellement, en vertu de la législation urbanistique, une telle enquête n'est pas systématiquement requise pour l'installation d'une antenne en zone d'habitat, alors qu'elle l'est en zone agricole.»

> **Xavier Attout**

interview

« Ce décret est une illusion »



Virginie Hess est chargée de mission à Inter-Environnement Wallonie et spécialiste des ondes magnétiques.

> **En mars dernier, vous parliez de grand bluff en évoquant ce décret. Pour quelles raisons ?**

Car il donne l'illusion qu'on avance d'un grand pas alors qu'en fait on ne progresse pas vraiment en la matière. La norme précédente (NDLR : 20,6 v/m) était beaucoup trop laxiste et n'était pas en adéquation avec la réalité. Et puis, il y a toujours un cumul des émissions par antenne. On arrive donc à des émissions de 6 à 7 volts/mètre.

> **Pourquoi voulez-vous une norme plus stricte que le 3 volts/mètre ?**

Des études scientifiques montrent que cette norme ne prend pas en compte les effets biologiques et sanitaires constatés à des niveaux inférieurs à 1 volt/mètre. En attendant que l'on aille plus loin dans le domaine scientifique, on souhaite que la Région wallonne adopte le niveau d'exposition le plus faible, c'est-à-dire 0,6.

> **La Région bruxelloise applique cette norme. Est-ce un exemple à suivre ?**

Oui. Tout comme le fait qu'ils ont instauré le permis d'environnement alors qu'en Wallonie il ne s'agit que d'une déclaration environnementale. Un permis est nécessaire car les pouvoirs publics ont alors la possibilité de refuser une demande. La déclaration est un simple relevé du taux d'émission. Elle n'est pas très contraignante. L'argument sanitaire n'est pas pris en compte alors que c'est ce que souhaite la population. D'une manière générale, on souhaite une uniformisation des procédures entre les différentes Régions.

> **Etes-vous optimiste pour l'avenir ?**

Dans la déclaration gouvernementale de la Région wallonne, il est inscrit que le gouvernement souhaite s'aligner sur Bruxelles et donc aller à 0,6 volts/mètre. Il parle même d'introduire un permis unique qui comprendrait le volet environnemental et urbanistique. Ce serait une très bonne chose.



Un dossier rempli d'incertitudes

Où installe-t-on un pylône ou une antenne GSM ?

Théoriquement, ils doivent être situés dans une zone de services publics ou d'équipements communautaires au plan de secteur. Le CWATUP admet néanmoins certaines dérogations pour autant qu'ils s'intègrent au site bâti ou non bâti.

Qui délivre le permis d'urbanisme ?

Le Gouvernement wallon ou le fonctionnaire délégué. Les pouvoirs des communes sont donc assez réduits puisque le collège échevinal donne simplement un avis à l'autorité compétente.

Quid en matière de santé publique ? C'est le flou à ce niveau. Le principe de précaution est donc le plus souvent appliqué par les communes. La nouvelle déclaration environnementale devrait néanmoins permettre de clarifier certaines choses à ce sujet. Tout opérateur doit dorénavant faire en sorte que l'antenne n'émette pas des ondes supérieures à 3 volts/mètre. Une vérification du respect de cette norme est prévue dans les 30 jours de la mise en service de l'antenne. Toutes les antennes

devront se soumettre à cette obligation. Pour les antennes existantes, l'opérateur a dû normalement communiquer depuis la mi-juillet à la commune son existence et son lieu d'implantation. Il doit également fournir, à la demande de la commune et ce dans les 60 jours, un document attestant du bon respect des règles. Pour les antennes existantes, la remise de cette attestation n'est prévue qu'à partir du 1er janvier 2010. **Pour quand le permis d'environnement ?** C'est le souhait de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et de diverses associations environnementales. Un permis de ce type permettrait d'étudier au cas par cas l'opportunité d'installer une antenne. Il permettrait aussi de refuser un dossier si l'antenne porte préjudice à la santé et à l'environnement. Des éléments qui ne sont pas repris dans la déclaration environnementale, puisque les autorités ne peuvent refuser un dossier avec cette déclaration.

Qui effectuera les contrôles ?

Dès 2010, le taux d'émission de chaque pylône devra être contrôlé et acté. Un travail colossal. Auparavant, l'IBPT se chargeait

des contrôles. Une seule équipe (!) sillonnait la Belgique. Problème, cet institut n'est plus chargé d'effectuer ces contrôles. L'IS-SeP (Institut scientifique de service public) a été désigné pour succéder à l'IBPT, mais rien n'a encore été organisé en la matière. Bref, la situation est plus que floue. *«Quand on nous appelle pour des informations, on ne sait pas vers qui rediriger les citoyens, confie Virginie Hess, d'Inter-Environnement. C'est un problème. Pour le moment, on ne peut que les renvoyer vers des sociétés privées dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.»*

Nouveau : des risques pour la santé ?

L'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) a publié fin octobre un rapport détonnant. Pour la première fois, une institution publique reconnaît qu'il y a des incertitudes scientifiques quant aux effets biologiques et sanitaires de l'exposition aux champs électromagnétiques. Elle s'interroge notamment sur les effets à long terme pour la santé de la population.

> X. A.

Première wallonne, un cadastre des antennes à Ottignies

Ottignies-Louvain-la-Neuve est la première commune du Brabant wallon – «*et même de Wallonie !*», pense Cécile Lecharlier, son échevine de l'Environnement – à disposer d'un cadastre des antennes installées sur son territoire. Une initiative prise en 2008 et qui a permis de découvrir qu'il existait, au premier semestre 2009, au moins trente-cinq sites et soixante-deux antennes GSM sur le territoire ottinois. Soit près du double du nombre d'antennes recensées sur le site Internet de l'Institut belge des Postes et des Télécommunications !

Avec le nouveau décret, un cadastre des antennes sera bientôt élaboré dans toute la Wallonie. Ottignies-LLN a donc pris les devants. *«On a dans notre commune de nombreuses antennes, dont certaines qui posent problème comme au Blocry, explique Cécile Lecharlier. Après avoir été interpellés par des riverains à quelques*

reprises et également sur le fait que nous nous sentions souvent démunis par rapport aux demandes de permis d'urbanisme des opérateurs, nous avons décidé de mettre sur pied un comité rayonnement, en collaboration avec l'UCL. Car l'université avait également quelques inquiétudes quant au niveau d'exposition sur son site, notamment au niveau du Wi-Fi. Nous voulions en savoir plus sur les questions environnementales. On applique donc en quelque sorte le principe de précaution en agissant de la sorte.»

Une équipe de scientifiques a donc été sur le terrain pour effectuer un certain nombre de relevés. Le résultat global a été qualifié de rassurant. Il est en dessous de la norme de 3 volts/mètre. Seuls quelques points noirs subsistent. Ils seront traités dans les prochains mois. *«Nous avons relevé quatre sites qui posent problèmes (NDRL : le château de Blocry, la place des Wallons,*



la place de l'Université et la place Rabelais), explique Cécile Lecharlier. Contact a été pris avec les opérateurs ou les responsables de ces antennes. De plus, nous avons décidé de refaire des mesures chaque année pour un tiers des points noirs. Et ce durant trois ans.» Ajoutons que le Comité rayonnement continuera chaque année à donner ses recommandations en la matière.

> X. A.

Coup de projecteur sur onze extensions en Brabant wallon

« Ce qui est petit n'est pas anodin ! »

Le nouveau livre d'Anne Norman dévoile onze extensions qui valent le détour. Cet acte architectural est un des plus pratiqué, mais il est souvent banalisé et méconnu. Alors que c'est un laboratoire d'idées pour les architectes. Surtout les jeunes.



Anne Norman est historienne de l'architecture et écrivain.

Anne Norman, après un ouvrage sur l'architecture recyclée en Brabant wallon, vous vous attaquez aux extensions. Pourquoi avoir abordé ce thème ?

Ce sont des constructions qui sont souvent utilisées par les pouvoirs publics et les privés. Il est très fréquent de rencontrer une extension. Mais ce travail est souvent banalisé et méconnu. Alors qu'il s'agit d'un des actes les plus pratiqués par les architectes. Il est rare de trouver un édifice de plus de vingt ans qui n'a connu aucun agrandissement depuis sa construction. J'ai donc souhaité mettre cet acte en avant. C'est un sujet très intéressant car les extensions sont un concentré de beaucoup de choses. Et puis, ce qui est petit n'est pas anodin !

Onze extensions sont présentées dans votre livre. Pourquoi avoir choisi celles-là ?

Je procède avec la même logique que pour mes ouvrages précédents. J'essaie d'avoir un échantillonnage varié de différents types d'architectures. Cela doit montrer la diversité et les possibilités qui existent en la matière. Et puis, tous ces projets doivent être de vrais projets architecturaux. Il doit y avoir une démarche derrière. Dans le domaine des extensions, chaque projet est différent car le contexte n'est jamais semblable.

Un coup de cœur ?

Oui. Il s'agit de l'extension et de la transformation d'un ancien chalet à Limal (NDRL : de l'architecte Jean-Pierre Herter). Il ressemblait à un chalet de type Walt Disney avec un garage totalement disharmonieux. Construire une extension n'était pas évident. Mais ce projet a permis de rééquilibrer l'ensemble. Rien n'a été démoli. Et, chose intéressante, il apporte une plus-value au niveau de la valeur architecturale de l'ensemble. C'est ce que j'apprécie vraiment.

Ce type d'architecture est-il particulier ? On dit souvent que c'est un laboratoire pour les jeunes architectes.

Oui, tout à fait. Les jeunes architectes font des extensions car il s'agit de petits projets moins bien rémunérés. Mais ces jeunes permettent surtout d'apporter une vision nouvelle. C'est aussi un laboratoire pour essayer de nouveaux matériaux. Les architectes

utilisent parfois des matériaux coûteux et risqués. On peut se permettre des choses que l'on ne se permet pas habituellement. Mais ce type de construction ne doit néanmoins pas être négligé. Car plus l'intervention est minime, plus la maîtrise doit être grande. Enfin, précisons que la construction d'une extension est loin d'être un domaine totalement balisé. Elles peuvent prendre place à différents endroits d'un bâtiment.

Est-ce que les extensions sont un phénomène en hausse ces dernières années ?

Je pense bien. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. Il y a une évolution des modes de vie et d'habiter. Mais également un développement de nouvelles techniques et technologies dans le secteur de la construction. On rénove de plus en plus. Cela permet d'adapter un bâtiment ancien à un usage contemporain. Une extension comble souvent un manque.

D'une manière générale, les extensions sont le reflet de la société. Prenons comme exemple les familles recomposées. Il y a

de plus en plus de parents célibataires qui forment un nouveau foyer. La maison n'est donc plus adaptée aux besoins. Il y a une nécessité d'avoir davantage d'espace. De plus, avec la conjoncture économique,

il n'est pas toujours possible de déménager. Les extensions sont donc aussi une solution d'économie. En fait, elles sont donc le reflet de l'évolution de la société.

Quelles sont les difficultés pour intégrer une extension dans un bâti existant ?

Il y a évidemment plus de contraintes pour l'architecte. Mais ce n'est pas plus difficile. Il doit juste s'adapter à un bâtiment qui est accolé.

Connaissez-vous déjà le thème du dixième tome de la collection ?

Oui, ce sera vraisemblablement sur les nouvelles écoles. Cela ira des crèches aux universités. J'ai déjà survolé ce qui existait en Brabant wallon. Je dois encore vérifier s'il y a suffisamment de réalisations pour éditer un livre !

> **Xavier Attout**

« Chaque extension est différente car le contexte n'est jamais semblable »

Anne NORMAN, *11 extensions en Brabant wallon*, collection « Architectures », tome 9, coordonné par la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon, édition Province du Brabant wallon. Ouvrage gratuit disponible sur demande au 010-23.62.85.

Sus aux infractions environnementales

Un nouveau décret devrait mettre fin à certaines incivilités telles que l'abandon de déchets en pleine nature ou le non respect des cours d'eau. La répression des infractions sera sévère. L'implication des pouvoirs locaux dans la nouvelle procédure est renforcée.

Ne dit-on pas que les lois sont bien faites en Belgique, mais qu'elles ne sont pas suffisamment bien appliquées ? En matière d'environnement, ce constat a été maintes fois répété. Tant et si bien que de nombreux comportements inciviques sont restés longtemps impunis : exploitations sans permis d'environnement, habitations ne respectant pas l'obligation de raccordement à l'égout, abandon de déchets dans les lieux publics ou privés, incinérations sauvages, etc.

Un nouveau décret devrait réglementer tout cela et sanctionner les abus. Une bonne chose, car cette situation ne pouvait perdurer. Pendant de trop longues années, la répression de la délinquance environnementale s'est heurtée à de nombreuses difficultés sur le plan de la pratique. La rédaction des procès-verbaux s'avérait par exemple particulièrement complexe, étant donné la grande diversité des textes légaux de référence. La compétence et le pouvoir d'action des agents pouvaient aussi fortement varier d'un texte à l'autre. Certaines procédures bloquaient également toute possibilité d'action de la part des bourgmestres. Ces derniers souhaitaient d'ailleurs de longue date pouvoir disposer d'agents ayant la possibilité de constater les infractions, à côté de la police locale.

Quatre types d'infraction

Cette non action devrait devenir de l'histoire ancienne avec le « décret délinquance environnementale » entré en vigueur en février 2009. À part quelques exceptions, la liste des infractions re-

prises dans ce décret a été établie sur base de l'ensemble des législations environnementales (Code de l'environnement, décrets relatifs aux déchets et au permis d'environnement, loi sur la conservation de la nature, loi relative aux cours d'eau non navigables, loi relative à la lutte contre le bruit, etc.).

Les infractions ont été réparties en 4 catégories : un, ce sont les infractions de 2^{ème} catégorie, mais avec l'intention de nuire et/ou la mise en danger de la santé ; deux, il s'agit de l'abandon de déchets, de l'entrave à la mission des agents constatateurs, de la pollution des eaux, de l'absence de permis d'environnement ou encore d'incinération de déchets ; trois, la conservation de la nature, les cours d'eau non navigables, le bruit, et le non raccordement des eaux usées à l'égout ; et enfin quatre, l'arrachage d'affiche annonçant une enquête publique et la non clôture en bordure de cours d'eau.

Qui sanctionnera ces infractions ?

Celles de la première catégorie restent exclusivement du ressort du parquet. Pour la 2^{ème} catégorie, la commune n'est compétente que pour les infractions relatives aux dépôts clandestins ainsi qu'à l'incinération des déchets. Enfin, la commune est compétente pour toutes les infractions de la 3^{ème} et à la 4^{ème} catégories, considérées de moindre gravité.

Quant aux sanctions, elles ont été harmonisées. Le Code de l'environnement prévoit les divers montants d'amendes administratives en fonction de la catégorie



La dégradation des berges d'

d'infraction concernée (par exemple : de 1 à 1.000 euros pour la 4^{ème} catégorie; de 50 euros à 10.000 euros pour la 3^{ème} catégorie).

Un agent constatateur sur le terrain

Une commune dispose maintenant de la faculté de désigner ou d'engager un agent constatateur. Cet agent doit avoir suivi une formation spécifique à la délinquance environnementale. Ajoutons que des communes appartenant à une même zone de police peuvent s'associer pour engager un tel agent.

En vertu du nouveau décret, les communes peuvent prévoir de sanctionner, via le système des amendes administratives communales, le non respect des comportements qu'elles auront repris dans leur

règlement communal. Dans les faits, la commune ne pourra toutefois agir que si le parquet se dessaisit en sa faveur. De plus, ne sont concernées par ces sanctions que les petites incivilités en matière de déchets, ainsi que les infractions de 3^{ème} et 4^{ème} catégories, considérées de moindre gravité. En vertu du principe de l'autonomie communale, la commune est ainsi libre de décider les comportements qu'elle entend reprendre dans un règlement communal et qu'elle entend donc sanctionner. Un nouveau cadre est donc aujourd'hui posé par le législateur wallon pour permettre à toute une série d'acteurs de contrôler et de sanctionner plus efficacement les actes délictueux. Comme tout nouveau texte de loi, le décret nécessitera sans doute des adaptations suite aux difficultés que son application va rencontrer

sur le terrain. Soyons donc quelque peu patient. Enfin, parallèlement, rappelons qu'une meilleure sensibilisation des citoyens aux divers enjeux environnementaux sera aussi nécessaire, de manière à impliquer davantage les citoyens dans l'effort entrepris !

> Jean-Marie Tricot
Coordinateur du Contrat de rivière
Dyle-Gette

Pour en savoir plus : <http://environnement.wallonie.be/dpe/infraction.pdf>
ou www.uvcw.be



Une table ronde au printemps

> Isabelle Delgoffe, vous êtes animatrice à la Cellule de coordination du Contrat de rivière Dyle-Gette. Une de vos missions est de coordonner avec les communes les procédures d'application de ce nouveau décret. Comment se positionnent-elles par rapport à ce décret ?

Afin de connaître leurs points de vue et leurs intentions, nous leur avons adressé un questionnaire d'enquête. Les premières réponses font apparaître leur souhait de réviser leurs règlements communaux en fonction du nouveau décret. Plusieurs communes ont déjà adopté le modèle de règlement communal en matière de délinquance environnementale proposé par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie. Certaines ont d'ores et déjà engagé un agent constatateur pour verbaliser les infractions.

> Quelles sont les principales infractions constatées le long des cours d'eau ?

Les infractions les plus fréquentes sont les rejets d'eaux usées directement aux cours d'eau, à partir des habitations riveraines. On dénombre aussi beaucoup de dépôts de déchets divers (ménagers, encombrants, verts, inertes...), voire leur incinération, sur les berges ou les rives des cours d'eau. Les dégradations et l'affaiblissement des berges sont aussi assez fréquentes.

> Le Contrat de rivière Dyle-Gette va organiser une table-ronde sur le sujet au printemps 2010. Quel est son objectif ?

Faciliter la mise en application du décret sur le terrain, tout en y intégrant les infractions constatées le long des cours d'eau. Harmoniser les différents règlements communaux sur les neuf zones de police du bassin Dyle-Gette. Il est important que ce nouvel outil juridique puisse conduire progressivement à la résolution des nombreuses atteintes aux cours d'eau qui ont été constatées sur le terrain.

> J.-M. T.



À la découverte d'un illustrateur amoureux de la nature

La double vie de Joël Scuttenaire

La sensibilisation à l'environnement est devenue un art de vivre chez ce Rebecquois. Du potager bio au compost en passant par la bande dessinée, il mélange ses talents pour conscientiser le public aux enjeux du moment.

« **J'**ai changé de style de vie il y a près de vingt ans. Ma mère a été gravement malade. Elle devait se faire opérer. Avec mon père, on s'est demandé comment améliorer sa situation. Nous avons alors décidé de

vivre d'une manière plus saine, en devenant végétariens, en faisant attention à ce que l'on mangeait. On a aussi aménagé un petit potager. Cela a été un vrai déclic pour moi. » A 52 ans, Joël Scuttenaire mène une double vie, tantôt libre au milieu de la campagne rebecquoise, tantôt englué dans le milieu de la pub bruxelloise. Un fil conducteur néanmoins : son amour pour la nature et l'environnement. Un fil qui le mène à de multiples activités : un jour il sensibilise au compostage, un autre il enseigne son savoir en matière de cuisine bio (à travers le concept très tendance Mmmmh) et le suivant il crée des caricatures humoristiques sur les enjeux environnementaux.

Des dizaines de fruits et légumes

Dans sa maison située dans l'Ouest du Brabant wallon, cet amoureux de la nature cultive sur son terrain d'un demi-hectare l'art du bien vivre. Un potager de 150 m² qui contient une centaine de fruits et légumes différents en est le plus bel exemple. Le fenouil se mêle au chou frisé ou aux fraises selon les principes de la permaculture, c'est-à-dire un mode de production agricole très économe en énergie et respectueux de la nature. « *Je mélange beaucoup les espèces, explique ce père de trois enfants. Chacune sur cinq ou six mètres carrés. Les légumes et les fruits s'emmêlent, poussent ensemble. C'est une technique particulière. Je cherche des légumes que l'on ne trouve pas ailleurs. Au fil du temps, j'ai ajouté de plus en plus de graines, souvent des graines de légumes oubliés. Avec ce que je récolte, je sais presque manger de tout ! Et quand la production est trop importante, je redistribue à mes amis. Je leur fais alors des petits paniers.* »

Depuis quelques années, ce jeune «quinqua» a décidé de compléter son cycle environnemental. Il a aménagé des bacs de compost – ce qui lui fait dire, avec le sourire, qu'il produit «zéro déchet pour zéro kilomètre» – ou encore un système d'épuration d'eau par la-

gunage. « *Je me sens mieux depuis que je vis de cette manière. Il y a une évolution au fil du temps. On est de plus en plus heureux. J'aime travailler la terre et être au plus près de la nature. J'apprécie également bien manger et manger sain. Mais manger bio, ce n'est pas la même chose que manger des produits issus de son jardin. Une carotte n'a vraiment pas le même goût !* »

Adelson le limaçon

Si dans le futur, Joël Scuttenaire souhaiterait ne se consacrer qu'à la sensibilisation à l'environnement, ce n'est pas encore possible actuellement. Il gravite donc toujours dans le milieu de la publicité. Dans un loft bruxellois, situé à Forest, à deux pas de la place Vanderkindere, il griffonne donc chaque jour ses illustrations et caricatures sur une longue table basse, dans une ambiance zen. Une scène bien à l'image du personnage. Le dessin est la première passion de ce diplômé de La Cambre (communication graphique) qui a émigré dans le Brabant wallon il y a près de vingt ans. Un boulot qui lui permet donc de mener à bien sa deuxième vie : être au plus près de la nature.

Depuis peu, il mêle ses deux passions. Il vient de terminer une bande dessinée sur le compost. Il y raconte avec humour la vie d'«Adelson le limaçon». Dans le même ordre d'idées, il donne les derniers coups de crayon à une série de caricatures humoristiques destinées à sensibiliser aux grands enjeux environnementaux du moment. Il espère les voir bientôt publier sur un support grand public. Appel est donc lancé... « *J'aimerais bien faire un livre reprenant ces caricatures agrémentées d'explications plus techniques. Il comprendrait une trentaine de pages et serait distribué dans les écoles.* »

Enfin, la dernière activité de ce passionné de guitare folk a trait à la cuisine. Il est un des co-fondateurs de la société Mmmmh, un concept branché qui allie cours de cuisine et épicerie fine. « *J'ai donné des cours de cuisine pendant un certain temps. Mais je vais reprendre d'ici peu. Surtout la cuisine du sud, comme la cuisine marocaine. Ce que j'aime, c'est que l'on peut faire des choses exotiques avec des légumes de chez nous. Mon grand objectif est de conscientiser le grand public à l'alimentation durable.* »

> **Xavier Attout**

Un avis, une opinion à faire partager ? Cette page vous est ouverte

Quel avenir pour notre territoire ?

Alain Collignon

est géographe et

urbaniste,

Hermann Pirmez

est anthropologue,

Denis Marion

est économiste.

Ils sont rassemblés

autour du collectif

« Calvin & Hobbes ».

Une carte blanche de Alain Collignon, Hermann Pirmez et Denis Marion

Pendant longtemps, et encore maintenant, des promoteurs immobiliers ont proposé des projets de lotissement de maisons quatre façades, parfois devenues bioclimatiques ou basse énergie, avec des avenues larges, des jardins bien clôturés. C'est encore le rêve de beaucoup de gens. Nous connaissons maintenant une évolution avec l'habitat groupé, qui (re)conduit à créer des entités plus denses et peut-être mieux partagées.

L'accès à ces quartiers reste bien souvent lié à la voiture. Soit par goût d'habiter dans une région d'un certain «niveau», soit au contraire parce que la réalisation du rêve nécessite de se rabattre sur des endroits plus éloignés des grands centres. Cette mobilité automobile, parfois combinée, mais rarement, à des trajets en transports en commun continue de nécessiter, non seulement l'entretien du réseau existant, mais de nouvelles infrastructures routières.

De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer l'abandon de ce grignotage, de ce mitage, les autorités emboîtant le pas en favorisant la densification des centres. Certains vont plus loin en réclamant un retour à l'exode rural vers les villes, seuls lieux qui permettent l'offre suffisante de services avec une mobilité sobre. En matière d'aménagement du territoire, l'habitat n'est bien entendu pas l'unique élément à prendre en considération. Il y a aussi l'offre de travail. Or, cette offre n'est plus liée à la localisation de l'habitat. Elle n'est pas liée non plus aux contours des villes. Les espaces réservés aux entreprises sont d'ailleurs souvent éloignés des plus grands centres, voire même simplement d'un réservoir de main-d'oeuvre et leur accessibilité en transport en commun est souvent réduite. Eux aussi réclament des infrastructures de transport, routières.

L'offre de services est un autre élément qui dans les grands centres, est effectivement complet, mais il nous semble que trois pans de cette offre ont eu tendance à se décentraliser ces dernières décennies, sans que le mouvement ne freine : les zones de commerce et de loisirs et les complexes cinémas qui fonctionnent comme les zones d'entreprises.

Tous ces développements se font souvent au détriment de terres cultivables ou de biotopes intéressants. Ils sont globalement de

grands consommateurs d'énergie, tant en eux-mêmes que par le type de fonctionnement qu'ils favorisent, et peu peuvent se réclamer d'un développement durable.

Faut-il s'en inquiéter face, entre autres, aux défis du changement climatique et de la pénurie d'énergie bon marché ?

Trois options, parmi d'autres, s'offrent à nous :

1. Nous ne faisons rien parce que des solutions techniques nous permettront de continuer comme cela.
2. Nous rapatrions tout le monde dans les villes, parce que c'est la meilleure façon d'économiser l'énergie en ayant une offre maximale de service.
3. Nous recréons des unités plus petites pour qu'elles soient proches des lieux de fourniture de consommation et de travail parce qu'une bonne partie de l'activité tertiaire s'éteindra et que le retour aux productions locales, agricoles ou industrielles, s'imposera largement.

La première option, qui nous semble d'une naïveté criminelle, ne remet pas en question le développement tel que nous le connaissons.

La deuxième, privilégiant la densification, suppose que l'offre de travail (re)devienne accessible et suppose également que la place du tertiaire reste forte. Mais elle impose

l'existence d'un véritable contrat social entre les habitants sous peine d'opposer les besoins : calme *versus* activité, silence *versus* bruit. De plus, en règle générale, elle n'offre pas les outils et les espaces nécessaires à ceux qui souhaiteraient une vie proche de la nature : absence de réels espaces verts ou d'espaces cultivables. La troisième, qui peut paraître incongrue, se fonde sur la disparition d'une énergie bon marché, impliquant la difficulté de maintenir des processus de production nécessitant matières premières et énergie pourtant en déclin, de maintenir une mobilité permanente des humains et des marchandises et la nécessité de restaurer un environnement équilibré.

Si, arbitrairement, nous dédaignons la première des options, la question qui subsiste est comment préparer le passage à la seconde option, voire plus vraisemblablement à la troisième. Et il paraît que c'est urgent.

Trois options s'offrent à nous aujourd'hui en matière d'aménagement du territoire

Ce 9 décembre, à la Ferme du Biéreau, se déroulera la deuxième édition du Grand Tremplin. Un festival pop-rock qui va vous faire découvrir les stars de demain : dix groupes, tous lauréats de quatre concours organisés par la Province du Brabant wallon en 2009. Et pour être tout à fait au top, afin d'apprendre les ficelles du métier d'artiste, ces jeunes talents ont participé à une semaine de formation. Ambiance.

Grand Tremplin

pour les jeunes talents de la scène rock

Ancienne ferme restaurée en lieu musical, la Ferme du Biéreau propose trois scènes : la grange, le fenil et les écuries, qui ont chacune un cachet particulier permettant de produire des groupes à large public, plus intimistes voire *underground*.

Les groupes sélectionnés pour participer au Grand Tremplin ont la chance de profiter de conditions et de matériel professionnels.



Dix groupes se produiront donc le 9 décembre sur les trois scènes de la Ferme du Biéreau :

Soresmile

Renaud Ledru, avec guitare, *loop station*, synthé et harmonica comme seuls compagnons de scènes, explore des sonorités toujours acoustiques, mais construites avec des boucles de guitare et d'orgues.

La Fondation Phénix

Ces quatre musiciens vintage se sont donné pour mission de ramener la paix dans le monde à coups de mélodies pop, de guitares nerveuses et de rythmiques tranchées.

Replay Blue Gin

Un mélange de rock, indie, parfois jusqu'au psychédélique, plus une petite touche swing/jazz qui vous emplit d'énergie.

Hedonism

Du rock alternatif aux rythmes binaires et aux mélodies accrocheuses avec un mélange de riffs puissants, de solos de guitare empruntés au hard-rock, de basse qui sonne, de batterie qui claque et d'une voix féminine pleine de chaleur et de sensualité.

Pixel Race

Des compositions qui dégagent un esprit résolument rock énergétique, ouvert aux sonorités synthétiques, qui leur confère un style reconnaissable.

Stereo Grand

Un projet-pop rock qui mixe la culture rock belgo-écossaise en écumant les scènes de part et d'autre de la Manche.

Lucie Carton

Une myriade d'ambiances et de personnages s'installent, se dévoilent ou s'exclament dans la chanson qui emprunte... à la ballade, aux rythmes manouches, à la valse et à la fête.

La Baleine

Au micro : du romantisme bien existentiel, social, politique. Du côté instruments : une trompette lancinante, une batterie afro-jazzy, une bonne vieille basse roots, une guitare polyglotte et un violon tantôt irlandais, tantôt kingstonien...

Sinus George

Une succession de réflexions personnelles, de sentiments ou de souvenirs les uns très jolis, les autres plus amers, mis en musique par des cuivres, des cordes, des percus et des platines aux sons jazzy, rock et hip-hop.

Nema

Un grunge mélodique en langue française : original et notable !

Informations pratiques

Mercredi 9 décembre à partir de 18h00
6 € sur place, 5 € en prévente ou
abonnement Biéreau (Tarif unique
pour l'ensemble des concerts GRAND
TREMPLIN et The Experimental Tropic
Blues Band)

Renseignements et réservations
Ferme du Biéreau – Avenue de Jardin
Botanique – 1348 Louvain-la-Neuve –
070/22.15.00 – www.fermedubiereau.be



TV Com a filmé une prestation de chaque groupe pour l'immortaliser sur un DVD qui accompagnera 1000 exemplaires du CD (pressé à 5000 exemplaires).

Une chanson de chaque groupe était enregistrée et mixée depuis le studio d'enregistrement afin de réaliser une *compil* qui sera distribuée gratuitement lors du Grand Tremplin.

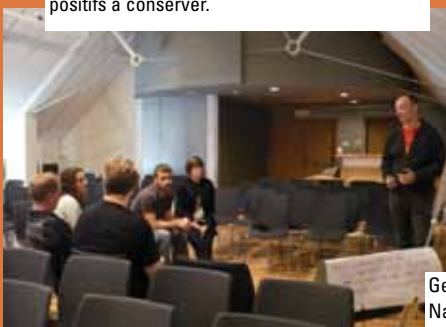


Coaching scénique avec des professionnels de la musique : position sur scène, dynamique, rythme... Ici, Benoît Bricq, ingénieur du son, présent tout au long des résidences.



The Experimental Tropic Blues Band parraine le Grand Tremplin 2009. Jérémie, le chanteur, a assuré le coaching scénique, mais a aussi fait part à tous ces jeunes musiciens de sa vision des choses concernant la vie d'artiste en Belgique.

Marc-Eric Pesesse, coach professionnel, proposait une approche énergétique de la scène pour aider les groupes à faire le point sur des questions de fond, les objectifs à atteindre, les problèmes rencontrés, les points positifs à conserver.



Gestion d'interview avec TV Com, en compagnie de Nancy Schroeder, directrice, ou de Max Zimermann, rédacteur en chef : comment parler devant une caméra ? comment se tenir ? que dire ?



Petite chronique de Brabançons wallons imaginaires

De vous... à nous ...

Victoire ! Les bras m'en tombent ! Quelle équipée ! Devenir un champion, m'envoler vers le ciel était mon rêve de petit mec. Je m'y entraînai comme un athlète – j'allais dire... comme un artiste – de haut niveau. Je touche enfin les étoiles et demain, à moi la Victoire !

J'ai démarré au quart de tour le jour où l'info est tombée : que me chantait-on là ? Un grand tremplin à Louvain-la-Neuve ? Fallait-il comprendre qu'une fois de plus l'occasion était donnée aux fous du bonnet de bain de plonger de haut dans un océan d'eau tiède à la piscine du Blocry. Eh bien, non ! C'était à l'autre bout du campus de mon cœur que l'épreuve aurait lieu et imaginez un peu : à la Ferme du Bièreau. C'était à n'y rien comprendre : connaît-on pire endroit pour le trampoline ? À les croire, le bâtiment vaste, composé de salles aux possibilités de convivialité variées offrait un espace idéal à la prestation.

Pour moi, les plafonds n'en étaient pas moins trop bas ! Je sais de quoi je parle, j'ai derrière moi une carrière de sauts en tous genre et, croyez-moi, l'impulsion du tremplin provoque une envolée dont on ne mesure jamais toute la portée !

À fond les ballons, trop pressé de déployer mon talent de la pirouette, j'ai filé au repérage. La première impression, supposée être la meilleure, me laissa extrêmement déçu : dans un hall, au bar solitaire déjà ouvert, se tenaient quelques jeunes gens décoiffés. Vu leurs équipements en jeans déchiquetés, ils ne pouvaient être les courageux compétiteurs du tremplin. Et pourtant, le plein feu et la caméra étaient braqués sur eux. Quel succès, me suis-je dit ! Je les ai abordés avec un peu moins d'exaltation qu'un fan de Justine Hénin. Heureusement, car, eux, ce n'étaient pas la raquette qu'ils tenaient précieusement en main mais l'un une guitare, l'autre une basse ou encore un micro. La journaliste leur parlait de musique là où j'attendais du sport, quelle méprise de ma part : ici se jouait un set artistique ! J'appris très vite qu'ils étaient plusieurs groupes à attendre les effets du Grand Tremplin. Toutes victorieuses, au terme de quatre épreuves déjà orchestrées en 2009 par la Province du Brabant wallon, ces dix équipes de musiciens et de chanteurs se voyaient propulsées au devant de la scène de la rock musique belge !



Moi qui me la joue «très perso», dans la vie comme dans le sport, je me pris à rêver d'une existence plus relationnelle. J'avais trouvé, juste par hasard, une voie d'épanouissement plus passionnante. Qu'importe mon look, le style décalé et l'incongruité de ma présence, je me sentais déjà accepté : il me semblait que je pouvais, si j'osais vraiment assumer ma propre créativité, envisager un solo de percussions pas trop bidon ou même un très subtil battement de mini trampoline propre à faire surgir une mélodie bien lancinante. Était-ce plus déliant de s'improviser musicien que de s'appeler Soresmile, La Fondation Phénix, Replay Blue Gin, Hedonism, Pixel Race, Stereo Grand, Lucie Carton, La Baleine Sinus George ou Nema ? Tous ces groupes avaient aussi dû faire leurs premiers pas. Pourquoi pas moi ? J'y étais à fond et, en plus, je tombais à pic : ils venaient de démarrer une semaine complète de coaching intensif. Ils y recevaient, de la part de professionnels, artistes, journalistes et techniciens, des conseils et formations sur des sujets variés :

technique, communication, administration, scénographie, etc. Le fameux groupe bien connu : *The Experimental Tropic Blues Band* les parrainait et leur promettait un soutien très attentif. De quoi donner envie à celui qui n'a pas de famille ! De quoi, surtout, préparer un avenir professionnel et ledit événement du 9 décembre : LE GRAND TREMPLIN.

Décidément, mon fantasme me plaisait mais il faudrait y renoncer – du moins momentanément ! C'était sympa, ici, mais totalement pro, aussi ! Pas question de s'imposer en catimini.

Au final, faudra garder le contact et trouver la bonne équipe. Faudra s'entraîner, travailler, préparer l'énergie qui déménage, créer l'ambiance chaude et sensuelle, inventer des sonorités qui claquent, qui roulent et un style reconnaissable. Alors à nous la gloire ! Foi de Minisaut, la prochaine édition du Festival ferait un solide bond en avant !

> Jonathan Minisaut

GRAND TREMPLIN

Venez rejoindre Jonathan le 9 décembre dès 18h.

Vous trouverez les informations utiles en pages 12 et 13 !



agenda 12/09

épinglé pour vous...

Le mot «cadeau» court sur toutes les lèvres en cette époque de fin d'année ! Recevez le nôtre sous forme de conseil : n'oubliez pas «Noël au théâtre» ! Sous ce label se retrouvent chaque année une panoplie de spectacles pour le jeune public. Ces moments tous plus vivants, inventifs, populaires et audacieux les uns que les autres charment aussi les adultes ! Ils vous sont proposés dans divers lieux, en Wallonie et à Bruxelles. Le Brabant wallon n'est pas en reste ! Voyez plutôt :

mercredi 9/12, à 15h, à Nivelles / Théâtre jeune public (dès 5 ans)

mercredi 16/12, à 15h, à Tubize

La sorcière du placard aux balais par Pan ! La compagnie

Prenez tout d'abord un brave gars, un peu tête en l'air, courageux sans être trop téméraire, qui a une peur bleue des sorcières et qui s'appelle monsieur Pierre. Prenez ensuite un notaire véreux, aussi cruel qu'astucieux, capable de vendre une villa hantée à notre héros malchanceux. Aménagez une jolie maison, inventez une drôle de chanson et enfermez une sorcière au milieu des torchons. Mélangez le tout, saupoudrez de rythme et d'entrain. Laissez reposer jusqu'au dénouement inattendu !
Pour Nivelles : 067 88 22 77 - waux-hall@nivelles.be - www.nivelles.be
Pour Tubize : 02 355 98 95 - www.tubize-culture.be

samedi 19/12, à 16h, à Rebecq / Contes

Le Noël du berger par Philippe Casterman

Ancien berger, Philippe se souvient des premières histoires de Noël qu'il a entendues ...
067 63 70 67 - www.rebecqculture.be

lundi 21/12 et mardi 22/12, à 15h, à Ottignies / Théâtre jeune public (4 à 8 ans)

La cigogne et le coucou par la Cie Arts & Couleurs

Une cigogne à la patte cassée doit partager son nid avec un coucou épuisé par un long voyage. Les deux oiseaux vont se découvrir, s'approprier,

s'affronter mais aussi s'émerveiller en racontant et en vivant des histoires extraordinaires.

Un spectacle mis en scène par Agnès Limbos, intimiste et magique. Mimiques, onomatopées, objets, marionnettes et chansonnettes viennent aussi enrichir le langage inventif et sensuel des comédiens.

010 41 44 35 - billetterie@poleculturel.be - www.poleculturel.be

mardi 22/12, à 16h, à Waterloo / Théâtre jeune public (dès 6 ans)

L'épouvantable petite princesse de Geneviève Damas, par la Cie Albertine

Il était une fois le roi René et la reine Irène qui se désespéraient de n'avoir pas d'enfant. La reine Irène avait pourtant plié 517 petites cuillères en argent avec son orteil gauche, elle avait trempé chaque soir ses royales fesses dans l'eau froide, elle avait regardé la lune sans cligner des yeux, elle avait lu l'annuaire téléphonique à l'envers et à l'envers, et rien de rien du tout. Alors, un jour, le roi René prend son téléphone et interpelle l'auteur de ce sac de carabistouilles... Il leur faut un héritier. C'est alors qu'arrive Adélaïde... et son terrible caractère. Un conte qui parle des limites, d'un voyage initiatique, des petits riens qui font grandir... L'épouvantable petite princesse est un spectacle piquant, joyeux, alerte, à l'écriture vive, entrelardé de chants.

02 354 47 66 - espace.bernier@swing.be -

www.espacebernier.be

mardi 22/12, à 15h, à Ittre / Théâtre jeune public (dès 3 ans)

Ficelles par le Foule Théâtre

Des merveilles avec des bouts de ficelles... Les comédiens manipulent habilement des bouts de ficelles pour donner vie à deux personnages qui n'ont de cesse de se mettre à la tâche. Une ficelle tirée par-ci, une par-là et voilà leur pyjama transformé en vêtement de jour. De leur refuge sortent quantité d'accessoires et, à chaque fois, un nouvel imaginaire prend place... La magie d'un théâtre d'objets qui ravit par ses astuces !

mercredi 23/12, à 14h30 et 17h, à Braine-l'Alleud / Théâtre jeune public (5 à 12 ans)

Le vilain petit canard par le Trio C'est comme ça !

Dans une couvée de canards, un nouveau né est raté. Il est la risée de tous et est persécuté. Bientôt il grandit, prend des forces et s'envole... L'eau du lac lui renverra son image, celle d'un cygne splendide... Ce merveilleux conte d'Andersen sert de fil conducteur pour découvrir la musique de Prokofiev et inviter à une réflexion sur la métamorphose...

samedi 26/12, à 11h et 15h, à Louvain-la-Neuve / Théâtre jeune public (18 mois à 4 ans)

Au jardin par le Théâtre de la Guimbarde

En mêlant le théâtre, la vidéo, les ombres découpées, la peinture, le dessin et les animations simples, Au Jardin propose aux tout-petits une expérience visuelle ludique et active. Un spectacle où les images se construisent et se transforment, où le réel et l'imaginaire s'entremêlent par la grâce de deux magiciens.

dimanche 27/12, à 15h et 17h, à Louvain-la-Neuve / Théâtre jeune public (5 à 10 ans)

Madame Sonnette par le Théâtre des 4 Mains, équipe Canard Noir

Dans la gare de Petit-Sart-les-Pois, le temps s'écoule, rassurant. Secouée par le passage du tout proche TGV, la petite station survit grâce à quelques navetteurs fidèles, à son vieux chef de gare un peu bougon et à Élise Sonnette, l'employée à tout faire ! Pour elle comme pour tout le monde, c'est le train-train quotidien. Et puis un jour...

lundi 28/12, à 15h et 17h, à Louvain-la-Neuve / Chansons (dès 6 ans)

Tohu-Bohu par André Borbé

Après plus de 10 ans de route autour du monde (Québec, Louisiane, Cuba, Burkina...), André fait un paquet de ses meilleures chansons et nous emporte dans un tour de chant bien ficelé. Quelle effervescence, quelle dose d'énergie! Ça pétille, ça fait des bulles et ça croustille. Un délicieux mélange d'optimisme et de folie. Une jolie formule pour toute la famille. Un concert qui gigote, qui remue. Et qui fait du tohu-bohu. Un vrai coup de cœur !

Notre agenda, absolument incomplet ? Oui !

**Consultez www.ccbw.be, l'agenda culturel régional du Centre culturel du Brabant wallon
Plus de 250 annonces mensuelles à découvrir !**

invitation

midi de l'urbanisme

« Quels aménagements pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ? »

> **Magali Flamand**,
Responsable de l'asbl Mobilité en Brabant wallon

> **Sabine Toussaint**,
Personne à mobilité réduite

> **Pascale Verraghene**,
Assistante sociale, « handcontact »,
Ottignies Louvain-la-Neuve

> **Marie-Ange Vandecandelaere**,
Conseillère en accessibilité, Gamah asbl

Vendredi 11 décembre 2009
de 12h00 à 14h30

à la salle paroissiale, rue des Déportés
(à côté de l'Eglise Notre-Dame) à 1457 Walhain.



Que ce soit pour notre travail, nos loisirs, nos achats, pour conduire les enfants à l'école..., nos modes de vie nous imposent des déplacements constants.

Pour la majorité des personnes, se déplacer est un acte quotidien et banal.

Pour d'autres, leur taille, leur corpulence, une maladie, un accident ou un handicap peuvent générer des déplacements très difficiles. L'accès à certains lieux n'est pas exempt de contraintes pour les personnes handicapées. Aussi doivent-elles jouer de ruses et d'inventivité pour planifier leurs itinéraires.

La mobilité est devenue, au fil du temps, une dimension incontournable du processus de réflexion d'une ville, d'un quartier, d'un espace ou bâtiment public.

L'accessibilité des lieux à tous (voiries, bâtiments publics, logements...) doit être considérée comme un élément indissociable de la conception des aménagements de notre environnement.

Les actions mises en place par les associations, les citoyens, les pouvoirs publics montrent que le handicap est une question sociale d'actualité, un enjeu auquel la société ne peut se soustraire.

Comment les urbanistes, aménageurs, architectes, mandataires politiques inscrivent-ils et développent-ils la prise en compte des handicaps dans l'espace urbain ?

Quelles aides et pistes sont à leur disposition pour que cette dimension soit intégrée de manière non aléatoire dans les projets ?

Comment concevoir ces espaces, ces lieux afin de permettre à tous de s'y déplacer sans difficulté ?

La législation est-elle suffisante pour que notre cadre de vie soit adapté à tous et accessible à chacun ?

Quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes à mobilité réduite dans leurs mouvements et leurs déplacements ?

Autant de questions auxquelles répondront les oratrices invitées lors du Midi de l'urbanisme du 11 décembre prochain.

Tarif : 4 euros (sandwichs et boisson compris)
Inscriptions au Midi de l'urbanisme avant le 8 décembre 2009
Par Email : m.urbanisme@cbbw.be
Par téléphone : 010/62 10 30
3, rue Belotte - 1490 Court-Saint-Étienne

